

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit
le 30 mars à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de PRALOGNAN-LA-VANOISE,
dûment convoqué le 26 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
sous la présidence de Madame Armelle ROLLAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

PRESENTS :

Me ROLLAND Armelle, ROLLAND Stéphanie, CHEVASSU Audrey, M. AMIEZ Stéphane, MAÎTRE Yannick, FAVRE Jean-Pierre, YON Philippe, ROLLAND Alexis, ACS Grégory et BURLET Jérôme.

ABSENTE REPRESENTEE :

Me ROLLAND Samantha (pouvoir à Jean-Pierre FAVRE).

ABSENTS :

M. BRIQUET Dominique, BLANC Loïc, RASONGLES Christophe et JAMIN Vincent.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. ROLLAND Alexis en qualité de secrétaire de séance.

N° : 2018-03-39

OBJET: APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE PRALOGNAN LA VANOISE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-11 à L153-22 et R153-2 à R153-10,

Vu la délibération n° 2011-12-72 en date du 15 décembre 2011 prescrivant la révision générale du Plan Local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération complémentaire n°2015-11-71 en date du 03 novembre 2015 précisant les objectifs de la révision générale du PLU,

Vu le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) tenu au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015,

Vu la délibération n° 2017-06-54 en date du 01 juin 2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 4 septembre 2017 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de PLU,

Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées,

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de Pralognan La Vanoise

Utilisateur : DELUGIN Yves

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2018_03_39
Date de la décision:	2018-03-30 00:00:00+02
Objet:	APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE PRALOGNAN LA VANOISE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	073-217302066-20180330-2018_03_39-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 073-217302066-20180330-2018_03_39-DE-1-1_0.xml	text/xml	929
nom de original: Délib 2018-03-39.pdf	application/pdf	27794
nom de métier: 99_DE-073-217302066-20180330-2018_03_39-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	27794

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2018 à 16h48min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2018 à 16h49min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 avril 2018 à 16h49min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 avril 2018 à 17h00min42s	Reçu par le MI le 2018-04-05

Considérant que les remarques effectuées par les Personnes Publiques Associées et les résultats de ladite enquête justifient des adaptations mineures au projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Stéphanie ROLLAND) :

- **décide d'approuver la révision générale du PLU** de la Commune de Pralognan la Vanoise, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- **précise** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales,
- **dit** que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en **Mairie de Pralognan la Vanoise** et à la **Sous-Préfecture d'Albertville** aux jours et heures habituels d'ouverture,
- **dit** que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU, ne seront exécutoires qu'après :
 - sa réception par le Préfet de la Savoie,
 - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en Mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Pour extrait,

Madame le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
LE ...05/04/2018...
ET PUBLICATION ou NOTIFICATION
DU ...06/04/2018...
LE MAIRE,





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de Pralognan La Vanoise

Utilisateur : DELUGIN Yves

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2018_03_39
Date de la décision:	2018-03-30 00:00:00+02
Objet:	APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE PRALOGNAN LA VANOISE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	073-217302066-20180330-2018_03_39-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 073-217302066-20180330-2018_03_39-DE-1-1_0.xml	text/xml	929
nom de original: Délib 2018-03-39.pdf	application/pdf	27794
nom de métier: 99_DE-073-217302066-20180330-2018_03_39-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	27794

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2018 à 16h48min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2018 à 16h49min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 avril 2018 à 16h49min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 avril 2018 à 17h00min42s	Reçu par le MI le 2018-04-05